

Réouverture de la rue de Munat !

L'architecte des travaux du chantier de la mairie a donné son accord depuis que le plancher du futur bâtiment est coulé.

En effet, les éléments de murs conservés, imposés par l'architecte des Monuments Historiques, sont maintenant bloqués à leur base, ainsi confortés en stabilité et ne menacent plus les riverains sur cette portion de rue.



En cette période difficile, si vous rencontrez quelque difficulté que ce soit, que vous souffrez de l'isolement ou que vous avez des besoins particuliers, n'hésitez pas à contacter la mairie, nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner!

Dans une démarche écologique, durant toute la période de couvre-feu, l'éclairage public de la commune sera coupé à 21h.



Déploiement de la fibre

Selon Orange, 25,2 % des locaux seront raccordables fin 2020 à Villandry et l'ensemble des habitations sera raccordable au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Les derniers travaux en souterrain ont été réalisés rue de Munat début octobre. Le reste des dessertes sera réalisé sur les actuels supports aériens du réseau téléphonique, avec quelques renforts ponctuels.

Pour suivre l'évolution et tester l'éligibilité de votre ligne <https://www.zoneadsl.com/couverture/indre-et-loire/villandry-37510.html>



Durant toute la période de confinement national, le masque est obligatoire lors de **TOUS** vos déplacements, y compris à l'extérieur!



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Merci à vous !

A ce jour, 287 smartphones ont mis Villandry en favori !

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Cette application est téléchargeable sur votre téléphone ou sur votre tablette.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune vous parviennent à tout moment, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Vous voulez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre page Facebook : [Mairie de Villandry @villandry.fr](#)

ou sur notre site internet www.villandry.fr

N'oubliez pas d'activer les notifications dans vos paramètres !



Règlementation en vigueur : stop aux abus!

Les bacs à déchets doivent être rentrés dès que possible après le passage de la benne et sont tolérés sur la voie publique jusqu'à la fin du jour de collecte.

Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez jusqu'à **750 € d'amende!**



Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément!

Pas de stationnement sur les zones pavées de la place du 8 mai : cet espace est réservé aux manœuvres des grands véhicules de pompiers!



Pas de stationnement sur les trottoirs de la rue du Commerce : nos collégiens qui prennent le bus à 7h50 sont obligés de marcher sur la route!



Les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) sont autorisés :

- de 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Les bruits de chantier sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi. (sauf jours fériés).



LE SAVIEZ-VOUS ?

50 kg de déchets verts brûlés = 9 800 km parcourus par une voiture diesel = 37 900 km pour une voiture essence !

En France, 48 000 décès prématurés/an dont 1 900 en région Centre Val de Loire sont attribués à la pollution de l'air par LES PARTICULES FINES !

Vie associative et culturelle

La Bibliothèque de Villandry

En raison du confinement, votre bibliothèque a dû de nouveau fermer ses portes.

En revanche, les abonnés conservent la possibilité de procéder à des réservations sur le site internet puis de venir les retirer au bureau de poste aux heures d'ouverture habituelles.



Compte tenu de l'évolution des mesures sanitaires, l'association Villandry Village a été contrainte d'annuler les 2 prochaines dates de concert...

Pour suivre l'actualité de l'association :

<https://villandryvillage.wixsite.com/villandryvillage>